

6 MISSION A130 : DÉFINITION D'UN PROGRAMME D'INVESTIGATIONS

6.1 OBJECTIFS DES INVESTIGATIONS PROPOSEES

DEKRA recommande la réalisation d'un diagnostic complémentaire de pollution du sous-sol (mission DIAG selon la norme NFX 31-620) comprenant des investigations sur les milieux sols (mission A200 selon la norme NFX 31-620). Ces investigations ont pour but de caractériser la qualité des sols au regard du passif historique et évaluer les expositions des futurs travailleurs.

6.2 PROGRAMME D'INVESTIGATIONS PREVISIONNELLES

Un programme d'investigation est proposé dans le tableau en page suivante. La localisation des sondages est présentée sur la figure ci-après.

VENCH

Installations potentiellement polluantes	Profondeur de la base de l'installation	Sondages à réaliser	Profondeur d'investigation	Analyses = polluants traceurs de l'activité
Dans le bâtiment principal de production, noté 1				
Le poste transformateur fixe de 250 kVA	En surface	Non, sous-sol trop exigüe	-	-
L'ancien local transformateur		Oui, deux sondages (S1 et S2)	2 mètres	Hydrocarbures totaux et polychlorobiphényles
Condensateurs		Non, sous-sol trop exigüe	-	-
Les deux cuves aériennes de FOD, vraisemblablement vides		Oui, un sondage en bordure de bâtiment en raison d'un sous-sol inondé et trop exigüe (S3)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Le poste de dépotage des cuves aériennes de FOD		Oui, un sondage (S4)	2 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Au sous-sol du bâtiment noté 4				
La cuve aérienne d'huile, sans information complémentaire	En surface	Non, sous-sol trop exigüe	-	-
A proximité du bâtiment administratif, noté 2				
La cuve enterrée de FOD, sans information complémentaire	En profondeur	Oui, deux sondages (S5 et S6)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
A proximité du hangar de stockage noté 6				
La cuve enterrée de FOD, sans information complémentaire	En profondeur	Oui, deux sondages (S7 et S8)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Ancienne chaufferie notée 8				
Ancienne chaufferie, suspicion de la présence d'une ancienne cuve (manomètre au mur)	En profondeur	Oui, un sondage (S9)	4 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques
Extérieurs				
Quai de chargement	En surface	Oui, un sondage (S10)	2 mètres	Hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques

Tableau 11 : Définition du programme prévisionnel d'investigations, milieu sol.

Remarques :

- Les installations potentiellement polluantes ne pouvant pas être investiguées actuellement en raison des contraintes terrains (sous-sol trop exigüe par exemple) devront faire l'objet d'investigations post travaux de



déconstruction du site. Il s'agit notamment des postes transformateurs, des condensateurs et de la cuve aérienne d'huiles usagées localisée dans le bâtiment 4 ;

En raison de l'absence d'éléments historiques (plans ou recueils d'anciens), le présent programme se limite aux seules zones sources potentielles ayant pu être clairement identifiées sur le site lors de la visite et suivant les conditions d'accessibilité. Compte tenu de l'emprise du site et de son ancienneté, des sondages complémentaires peuvent utilement être réalisés en complément. Ils concernent les voies de circulation et les éventuelles fosses suspectées au niveau des emprises remarquables aux sols qui n'ont pas pu être ouvertes (encombrement de surface ou nécessitant des moyens techniques adaptés).

The logo for VENNCH features a stylized 'V' on the left, composed of three parallel, slightly curved lines in a light orange or tan color. To the right of the 'V', the letters 'ENNCH' are displayed in a large, grey, sans-serif font. The 'E' and 'N' are connected to the 'V' by thin lines, and the 'C' and 'H' are also connected to the 'N'.



DEKRA

[REDACTED] - Boulevard Edmond Roussin - FOUGERES (35)

Figure 9 : implantation prévisionnelle des sondages

Référence :	53922305
Source :	Géoportail
Échelle :	Voir figure



6.3 STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE DU MILIEU SOL

La stratégie prévisionnelle d'échantillonnage retenue est la suivante

Si absence de constat organoléptique suspect :

- o Prélèvement d'un échantillon de sol représentatif des matériaux traversés

Si présence de constat organoléptique suspect :

- o Prélèvement d'un échantillon de sol représentatif de la ou des couches de matériaux suspects :

Prélèvement d'un échantillon de sol représentatif de chaque couche de terrain spécifique (matériaux sus-jacents et sous-jacents à la couche suspecte).

Le choix des échantillons retenus pour analyse sera guidé par la mise en œuvre d'un détecteur de composés volatils par photoionisation (PID).

6.4 METHODES ANALYTIQUES ET LQ ATTENDUES

Les normes analytiques et les LQ attendues doivent être conforme à l'annexe C de la norme NF X31-620-1 I.

6.5 PROTOCOLE DE CONSERVATION ET DE TRANSPORT DES ECHANTILLONS

Les échantillons de sols seront conditionnés dans des flacons de verre fournis par le laboratoire ; ils seront conservés au sein de glacières réfrigérées avant envoi au laboratoire dans les 24 heures suivant l'intervention.



7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1 CONCLUSION

La société ██████████ a exploité depuis 1935 et jusqu'au 2 juin 2020 un site industriel sis boulevard Edmond Roussin à Fougères (35) pour une activité de fabrication de chaussures et d'entreposage d'article de maroquinerie. Par décision du Tribunal de commerce de PARIS en date du 2 juin 2020, la SCP BTSG² et la SELAFA MJA sont les liquidateurs judiciaires des activités de cette société..

L'usage futur du site sera équivalent à la dernière période d'exploitation soit un **usage industriel non sensible**.

Cet établissement est soumis à déclaration pour le stockage de gaz combustible liquéfié.

La zone d'étude représente une surface d'environ 13 000 m² accueillant des bâtiments industriels.

La société ██████████ a exploité la zone d'étude pour la fabrication de chaussures et l'entreposage d'article de maroquinerie. Les équipements / activités recensés pouvant être à l'origine d'une pollution des sols sont les suivants : **poste transformateur, ancien local transformateur, condensateurs, cuves aériennes de FOD** (vraisemblablement vides), **poste de dépotage des cuves aériennes, cuve aérienne d'huile** (sans information complémentaire), **cuves enterrées de FOD** (sans information complémentaire), **ancienne chaufferie** (notée 8).

L'usage de la zone d'étude avant 1930 n'a pas été identifié ; l'usage devait être très probablement agricole.

Aucun diagnostic de pollution antérieur n'a été porté à notre connaissance.

Le premier aquifère attendu au droit de la zone d'étude est un aquifère profond. Cette nappe apparaît peu vulnérable aux pollutions de surface. La sensibilité de cette nappe est par ailleurs considérée comme forte en raison de la présence de captage autour du site d'étude.

A l'issue de cette étude documentaire dix zones sources potentielles de pollution des sols et du sous-sol ont été identifiées.

Pour la réalisation du schéma conceptuel, l'usage considéré est équivalent à la dernière période d'activité (usage industriel). Ce schéma a mis en avant la présence de plusieurs voies d'exposition sur site. Aucune voie de transfert hors site n'est retenue en première approche.

7.2 ACTIONS A ENGAGER DANS LE CADRE DE LA CESSATION D'ACTIVITE - RECOMMANDATIONS

Les mesures prévues pour la mise en sécurité du site telles que demandées dans l'article R512-75-1 du code de l'environnement sont présentées ci-après.



7.2.1 USAGE FUTUR DU SITE (RAPPEL)

L'usage futur retenu est identique à l'usage actuel **usage non sensible (industriel)**.

7.2.2 EVACUATION DES PRODUITS DANGEREUX ET DÉCHETS

Reconditionnement et **élimination de l'ensemble des produits et déchets en centre autorisé** ;

Nettoyage et dégazage des cuves FOD et huiles dans les règles de l'art ;

Evacuation de l'ensemble des transformateurs et condensateurs à huiles contenant potentiellement des PCB ;

Purger les cellules électriques contenant du SF6 selon les bonnes pratiques ;

Consignation de l'alimentation électrique et gaz.

7.2.3 INTERDICTIONS ou LIMITATIONS D'ACCÈS

Verrouillage des accès à l'ensemble des bâtiments afin d'empêcher les intrusions extérieures ou d'en limiter les accès via des barrières HERAS.

7.2.4 SUPPRESSION DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Consignation du réseau d'électricité ;

Consignation du réseau de gaz ;

Nettoyage et dégazage des cuves FOD et huiles dans les règles de l'art,

Mise en sécurité et/ou évacuation des équipements sous-pressions recensés ;

o Chaudière (diagnostic amiante à réaliser au préalable) ;

o Extincteurs (évacuation),

Élimination de l'ensemble des déchets non dangereux inflammables

7.2.5 SURVEILLANCE DES EFFETS DU SITE SUR SON ENVIRONNEMENT

Un diagnostic de pollution du sous-sol (mission DIAG selon la norme NFX 31-620) comprenant les investigations suivantes doit être engagé : des investigations du milieu sols (mission A200 selon la norme NFX 31-620). Ces investigations ont pour but de caractériser la qualité des sols au regard du passif historique et évaluer les expositions des futurs travailleurs.

Les investigations proposées sont présentées dans le paragraphe 6 du présent rapport.

En raison de l'absence d'éléments historiques (plans ou recueils d'anciens), le programme se limite aux seules zones sources potentielles ayant pu être clairement identifiées sur le site lors de la visite et suivant les conditions d'accessibilité. Compte tenu de l'emprise du site et de son ancienneté, des sondages complémentaires peuvent utilement être réalisés en complément. Ils concernent les voies de circulation et les éventuelles fosses suspectées au niveau des emprises remarquables aux sols qui n'ont pas pu être ouvertes (encombrement de surface ou nécessitant des moyens techniques adaptés).



8 LIMITES ET INCERTITUDES DE LA MISSION - JUSTIFICATION DES ÉCARTS

8.1 INCERTITUDES LIÉES À L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Les incertitudes sont liées au niveau de connaissance du site de notre interlocuteur lors de la visite de la zone d'étude. Certaines zones n'ont pas pu être visitées.

8.2 INCERTITUDES LIÉES À L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Les incertitudes sont liées :

- A l'ancienneté des informations fournies par Infoterre ;
- A l'absence d'enquête de voisinage sur l'exploitation de la nappe ;

8.3 INCERTITUDES LIÉES À L'ÉTUDE HISTORIQUE

Les incertitudes sont liées :

- à l'exactitude et l'exhaustivité des données consultées ;
- à l'exactitude des informations fournies oralement ;

Ainsi, certaines zones sources potentielles de pollution et/ou des polluants potentiels peuvent ne pas avoir été identifiées et/ou mal localisées.

8.4 AUTRES LIMITES OU INCERTITUDES

Cette étude a été réalisée suivant une méthode généralement employée dans l'industrie et est conforme aux pratiques en vigueur dans la profession.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les conditions du site telles qu'observées lors de la visite et sur les informations fournies. Les informations obtenues sont supposées être exactes. Cette étude ne peut prétendre à l'exhaustivité.

Le présent rapport et ses annexes constituent un tout indissociable. Une utilisation erronée qui pourrait être faite suite à une diffusion ou reproduction partielle ne saurait engager DEKRA INDUSTRIAL SAS.

Des éléments nouveaux mis en évidence lors de l'exécution des travaux, a posteriori de la mission confiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS et n'ayant pu être détectés au cours des reconnaissances peuvent rendre caduques certaines des recommandations figurant dans le rapport.

8.5 JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Sans objet.



9 ACRONYMES ET DEFINITIONS

AEP :	Alimentation en Eau Potable
AP:	Arrêté Préfectoral
ARS :	Agence Régionale de Santé
BASIAS :	Base de données nationale des anciens sites industriels et d'activités de services, en activité ou non, ayant pu occasionner une pollution des sols. Cette base de données est gérée par le BRGM ;
BASOL:	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics
BRGM:	Bureau de Recherches Géologiques et Minières ;
BTEX:	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes
COHV	Composés Organo-Halogénés Volatils
COV:	composé organique volatil
DAE :	dossier de demande d'autorisation d'exploiter
EPA :	Environmental Protection Agency ; agence de protection de l'environnement des États-Unis
ETM :	Eléments Traces Métalliques ; As : arsenic ; Cd : cadmium ; Cr : chrome ; Cr VI : chrome hexavalent, Cu : cuivre ; Hg . mercure. Ni nickel ; Pb plomb . Zn zinc ;
FOD :	fioul domestique
GO:	gasoil
HAP:	hydrocarbures aromatiques polycycliques ;
HCT:	hydrocarbures totaux C10-C40 ;
HCV :	Hydrocarbures volatils C5-C10
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ;
IEM :	Interprétation de l'État des Milieux ;
IGN :	Institut Géographique National ;
INERIS :	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques ;
INRA:	Institut National de Recherche Agronomique ;
NGF :	Nivellement Général de la France
NS :	niveau statique
PID :	Photo Ionization Detecto
SIS:	Système d'Information sur les sols (loi ALLUR)
SSP :	Sites et Sols Pollués



ANNEXE 1 : RÉCÉPISSÉ DE DECLARATION

WENCH

PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Établissements dangereux, Insalubres et Incommodes

2 Bureau

N.9.28/

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

43

LE PRÉFET DE LA RÉGION DE BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE,

Ouvrage de L. Z. H. O. L.,

Vu la loi du 17 Décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, modifiée par les lois des 20 avril 1932 et 21 novembre 1942.

Vu le décret n° 64-303 du 1^{er} avril 1964 ;

Vu le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 portant nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, modifié par les décrets des 15 Avril 1958, 17 Octobre 1960, 19 août 1964 et 24 août 1965 ;

Vu l'arrêté préfectoral réglementaire du 1^{er} mars 1966 relatif aux prescriptions imposées aux industries rangées dans la 3^e classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

Reconnait avoir reçu de Monsieur A. NUSKUS ou ES-B. MARTIN
domicilié à *3 d'Éaluma" Baud - DUGÈRES

la déclaration prévue par l'article 2 du décret du 1^{er} avril 1964 pour l'installation
à l'adresse à l'adresse

aux lieux et places prévus aux plans joints au dossier d'un IMMEUBLE Le S.k.o.k"
du & 4 e - & at&s kaqdPe'

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions générales imposées par l'arrêté préfectoral réglementaire du 1^{er} mars 1966, dont un extrait est annexé au présent récépissé ainsi qu'à toutes autres prescriptions réglementaires notamment celles concernant l'urbanisme.

RENNES, le 1^{er} Juin 1966

La Préfet,

Pour le Préfet délégué

[Signature]

G. DEBRO

VOIR ANNEXES

T. S. V. P.

15.1.71
L. J. L.



**ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DE TELE DECLARATION DE LA CESSATION
D'ACTIVITE**

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet [REDACTED] sur la commune principale de l'AtOT 47 Boulevard Edmond Roussin 35300 Fougères.

La référence de votre dossier est A-2-7P77YFQK6 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/12/2022 à 15h55 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- Caroline savary@btsg.eu (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- laurentferrer@siteo.eu (pour rappel, déclarant)
- caroline savary@btsg.eu (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de cessation d'activité

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- * Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les Informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la télé procédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://alda.ineris.fr/>
- * Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

page 1 sur 5

- * En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité,...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire Mandataire

N° SIRET 43412251100059

Organisme B.T.S.G.

Nom : SANCHEZ

Prénom LAURE

Fonction : SCP de conseils juridiques

Adresse électronique Caroline. savary@btsg.eu

Téléphone fixe +(33) 141968282

Personne morale

N° SIRET 33508921500081

Raison sociale J B MARTIN

Forme juridique SA à directoire (s.a.i.)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6 RUE SAINT JOSEPH

LIEUDIT

75002 PARIS 02

Signataire

Nom : gorrlas

Prénom : Stéphane

Qualité : liquidateur judiciaire

Adresse électronique : Caroline. savary@btsg.eu

Téléphone fixe +(33) 141968282

Référent

Nom : ferrer

Prénom : laurent

Fonction : expert environnemental

Adresse électronique laurent.ferrer@siteo.eu

Téléphone portable +(33) 672391604

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique Caroline. sa savary@btsg.eu

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : [REDACTED]

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 47 Boulevard Edmond Roussin 35300 Fougères

X 389051

Y : 6813355

Projection Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci. des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par le passé) déjà au moins :

- * Une installation classée relevant du régime d'autorisation : Non
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Non

Date de mise à l'arrêt de l'installation : 02/06/2020

Il s'agit d'une : Cessation totale de l'activité

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : Fougères 35300 (000 , AS , 0404)
- Parcelle 2 : Fougères 35300 (000 , AS , 0576)

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
1430			
1432			

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation
un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité
un expert par être désigné par le juge commissaire pour ce faire

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

7 • Pièces Justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

31724Jgt_LJ.pdf

VENCH

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA VISITE DE SITE

WENCH

Photographies du bâtiment 1



Façade Est



Zone Nord Est



Rez de chaussée



Etage



Etage



Etage



Toiture incendiée



Etage – Ancien vestiaires



Etage



Stockage à l'étage



Escaliers



Stockage – Rez de chaussée



Façade Ouest



Accès au sous-sol – Façade Nord



Façade Nord



Sous-sol



Poste transformateur fixe



Poste transformateur sec



Cellules SF6



Condensateurs



Sous-sol



Fûts de colle (3x15 kg)



Ancien local transformateur



Local compresseur



Cuves aériennes vraisemblablement vides



Cuves aériennes vraisemblablement vides

WENCH

Photographies du bâtiment 2



Façade Est



Façade Ouest

V ENCH

Photographies du bâtiment 4



Vue extérieure - façade Est



Sous-sol partie Sud



Sous-sol partie Sud



Sous-sol



Robinet de la cuve d'huile



Stockage en sous-sol



Stockage en sous-sol



Sous-sol



Vue extérieure du sous-sol



Sous-sol



Extérieur - sous-sol et quai de chargement



Sous-sol inondé



Façade Nord



Partie Nord



Façade Sud



Partie Sud

Photographies du bâtiment 5



Vue extérieure façade Nord



Stockage de palettes

VENCH

Photographies du bâtiment 6



Vue extérieure façade Nord



Vue extérieure façades Nord et Ouest



Racks de stockage



Bureaux



Racks de stockage



Sondage géotechnique

Photographies du bâtiment?



Vue extérieure façade Est



Vue extérieure façade Est et appentis



Partie Nord-Est



Vue extérieure façade Sud



Partie Sud



Partie Sud



Partie Sud



Vue extérieure façade Ouest



Partie Nord-Ouest



Partie Nord-Ouest

Photographies du bâtiment 8



Vue extérieure façade Nord



Vue intérieure partie Nord



Vue intérieure partie Nord



Partie Sud



Ancienne jauge de cuve – Partie Sud



Ancienne chaufferie

WENCH

Photographies des extérieurs



Entrée du site - rue de la Chesnardière



Vu du site depuis l'entrée de la rue de la Chesnardière



Système de vidéosurveillance



Regard de la cuve enterrée relative au bâtiment 6



Regard de la cuve enterrée relative au bâtiment 6



Façade Sud



Façade Sud



Regard de la cuve enterrée à proximité du bâtiment 2

WENCH